

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 16/04/2016 à 21 h 00**

**Présents** : François ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADÈRE, Éric RIET, Sylvie SIMPSON.

**Excusées** : Céline SALVIAC MALBERT et Cinthya ARENAS.

Sylvie SIMPSON est désignée secrétaire de séance.

### **1. Compte-rendu des réunions :**

#### **Dans le cadre de la future fusion des Communautés de Communes :**

##### **1.1 Commission équipement sportif/sport.**

Représentante : Sylvie SIMPSON.

La deuxième réunion a permis de lister les associations à caractères sportifs et de référencer les structures existantes sur les 3 territoires. Plusieurs pistes sont étudiées sur les futures compétences à intégrer dans l'intérêt communautaire et sont à budgétisées pour en connaître la faisabilité. Voir compte-rendu de cette réunion.

##### **1.2 Commission Prospective/gouvernance/urbanisme.**

Représentant : François ARCANGELI

Définition du fonctionnement de la future communauté de communes. Il y aura un-e Président-e, des Vice-Président-e-s (jusqu'à 15), et création de commissions avec un-e Président-e de Commission et un-e Vice-Président-e de commission. Voir compte-rendu de cette réunion.

#### **Autres réunions :**

##### **1.3 Réunion avec le Président du COSAT.**

Sylvie Simpson a rencontré M. Piquemal et Mme Steckel, respectivement Président et comptable du Comité des Œuvres Sociales des Agents de la ville de Toulouse en charge de la gestion du Château de Gourgue.

Plusieurs points ont été abordés :

- L'organisation de la fête pour les 20 ans de l'ouverture du Centre Pierre-Baudis.

Elle aura lieu les 4 et 5 juin prochain. Afin que les acteurs locaux soient contactés pour l'organisation des diverses animations prévues, la Mairie d'Arbas a transmis avec leur autorisation les noms et adresses des associations, artisans, ou agriculteurs susceptibles de collaborer. Ils seront contactés par la Sté organisatrice.

- L'ouverture du Centre aux extérieurs : associations, particuliers.

D'ores et déjà le Centre ouvre à des prix préférentiels du lundi au jeudi soir aux personnes et associations non adhérentes au COSAT.

- La mise à disposition du terrain de tennis aux arbasiens occasionnels ou permanents.

Il est acté que les arbasiens pourront bénéficier de la structure. Sylvie Simpson a demandé la pose de bancs et le rafraichissement du marquage au sol.

Toutefois une convention doit être mise en place entre la Commune et le COSAT pour définir en détail les conditions de l'ouverture du Centre aux associations et administrés arbasiens ainsi que l'accessibilité au terrain de tennis.

## **2 Avancement des projets en cours**

### **2.1 Effacement réseau ERDF.**

L'effacement des lignes est prévu de Montgaillard à Arbas. M. le Maire a proposé à ERDF d'effacer le transformateur à l'angle du Pré-Commun ainsi que les réseaux aériens attenants. Malheureusement, une propriétaire n'ayant pas donné son accord pour que le câble enterré passe par sa parcelle privée, cette proposition ne pourra pas être réalisée et le transformateur sera conservé en l'état.

### **2.2 Multi-services**

La Préfecture vient d'attribuer à la commune une subvention DETR d'un montant de 81.120 €. Le LEADER (fonds Européens) a été demandé pour 29.880 €.

Les travaux ne peuvent pas commencer tant que la commune n'a pas reçu l'accusé réception du LEADER.

Si cette dernière subvention est obtenue, il restera à emprunter le montant de la TVA et les 44.400€ restant. Les loyers issus de la location du multi-service équilibreront l'opération.

### **2.3 Réseau-Chaleur-Bois**

Une demande d'aide financière sur le FSIL est à l'ordre du jour. Cf. 3.

Monsieur le Maire rappelle que pour la réalisation de l'opération «Réseau Chaleur Bois» (chaufferie biomasse, réseau chaleur et pose de radiateurs), une subvention en FEDER a été obtenue.

Suite au courrier reçu de Monsieur le Préfet en date du 4 avril 2016, il propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter un complément de financement sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Le montant de l'opération est le suivant :

- Travaux chaufferie et réseau	:	562.875,00 € HT
- Radiateurs	:	97.680 € HT
- Honoraires et frais divers	:	89.496,00 € HT
- <b>Total opération</b>	:	<b>750.051,00 € HT</b>
- TVA	:	150.010,20 €
- Total TTC	:	900.061,20 € TTC

Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du FSIL.

Le plan de financement est le suivant :

- <b>Subvention FSIL 30 %</b>	:	<b>225.000,00 €</b>
-------------------------------	---	---------------------

- Subvention FEDER 50 % : 375.000,00 € (acquis)
- Prêt sur 20 ans 20 % : 150.051,00 €
- Prêt relais TVA : 150.010,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention sur le FSIL ;
- d'adopter le plan de financement proposé.

## 2.4 Photovoltaïque

EDF a procédé à la mise en service et les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité. Les employés communaux sont chargés de passer une fois par semaine vérifier la bonne marche de l'onduleur.

## 2.5 Jardins partagés

Le cabanon a été rénové par les employés municipaux, 5 placards-vestiaires y ont été installés pour le rangement des outils. La parcelle dédiée à la classe va être dotée courant avril de deux carrés potagers sur pied.

La charte des jardins partagés d'Arbas et son règlement intérieur devront être respectés par les locataires des parcelles sous peine de résiliation de la location après avertissement.

Madame Sylvie SIMPSON, Maire Adjointe, rapporte que conformément aux décisions prises aux seins des différents conseils municipaux, propose la création de jardins partagés à caractère social.

Ainsi, la parcelle cadastrée N° AB573, situées à l'ancienne gendarmerie, Place Pène Blanque, a été aménagée par la commune. Les Jardins Partagés se présentent comme suit :

- 4 parcelles en jardins partagés pour une superficie de 200m<sup>2</sup>
- 1 parcelle aménagée en jardin pédagogique réservée à l'école d'Arbas pour une superficie de 30m<sup>2</sup> ;

Les employés communaux ayant terminés la réhabilitation du cabanon et le marquage au sol des parcelles, la distribution des jardins partagés et de la parcelle pédagogique pourra être effective à compter du 18 avril 2016.

Les parcelles de jardins partagés seront attribuées pour une année à compter de la signature du règlement par le « locataire », renouvelable par tacite reconduction pour un montant de 20€ annuel.

La commission de travail a élaboré un Règlement Intérieur et une Charte fixant les responsabilités et engagements respectifs auxquels devront se conformer les futurs jardiniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : autorise la mise à disposition des parcelles aménagées en jardins partagés pour un montant annuel de 20€ (vingt euros).

Article 2 : approuve le Règlement Intérieur des Jardins Partagés et de la parcelle pédagogique annexé à la présente délibération et autorise le Maire à sa signature.

Article 3 : approuve les termes de la Charte, telle qu'annexée à la présente délibération.

## 2.6 Passerelle

Pas de nouvelle de la demande de subvention déposée au Conseil Départemental. M. le Maire à interrogé Mme Roselyne ARTIGUES pour connaître l'état d'avancement de notre dossier. Une déclaration d'accessibilité doit être déposée.

### 3. Dotation GSIL pour le Réseau Chaleur Bois

Monsieur le Maire rappelle que pour la réalisation de l'opération «Réseau Chaleur Bois» (chaufferie biomasse, réseau chaleur et pose de radiateurs), une subvention en FEDER a été obtenue.

Suite au courrier reçu de Monsieur le Préfet en date du 4 avril 2016, il propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter un complément de financement sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Le montant de l'opération est le suivant :

- Travaux chaufferie et réseau	:	562.875,00 € HT
- Radiateurs	:	97.680 € HT
- Honoraires et frais divers	:	89.496,00 € HT
- <b>Total opération</b>	:	<b>750.051,00 € HT</b>
- TVA	:	150.010,20 € HT
- <b>Total TTC</b>	:	<b>900.061,20 € TTC</b>

Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du FSIL.

Le plan de financement est le suivant :

- <b>Subvention FSIL 30 %</b>	:	<b>225.000,00 €</b>
- Subvention FEDER 50 %	:	375.000,00 € (acquis)
- Prêt sur 20 ans 20 %	:	150.051,00 €
- Prêt relais TVA	:	150.010,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention sur le FSIL ;
- d'adopter le plan de financement proposé.

### 4. Compte de gestion 2015

Le Compte de Gestion ne peut pas être voté. Un solde négatif d'un montant de 448€ apparaît au 31 décembre 2015 sur le compte du CCASS alors même que la clôture avait été demandée. Sylvie Simpson se rapproche du Trésorier pour avoir des explications.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **5. Compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget principal dressé par Monsieur François ARCANGELI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif

- 1- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel présente les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	+ 105.739,63 €
Section d'investissement	- 37.466,42 €
- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif tel que résumé ci-dessus.

## **6. Affectation du résultat de fonctionnement de 2015.**

Monsieur le Maire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Compte tenu du faible montant du déficit d'investissement et des subventions restant à percevoir, il propose de ne pas affecter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'il n'y aura pas d'affectation de résultat sur le budget 2016.

## **7. Vote des taux d'imposition.**

Au vu de la deuxième année consécutive de la baisse des dotations de l'Etat (-8,4% pour 2016), Monsieur le Maire propose de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que les taux seront augmentés de 4% et vote les taux suivants pour 2016 :

- Taxe d'habitation 8,22 %
- Taxe foncière bâti 10,14 %
- Taxe foncière non bâti 100,57 %

## 8. Budget 2016.

Monsieur le Maire propose le budget principal pour l'exercice 2016 :

### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>362.647 €</b>
<b>011 charges à caractère général</b>	<b>47.400 €</b>
<b>012 charges de personnel</b>	<b>70.400 €</b>
<b>022 dépenses imprévues</b>	<b>10.000 €</b>
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4.288 €</b>
<b>65 autres charges gestion courante</b>	<b>73.662 €</b>
<b>66 charges financières</b>	<b>4.600 €</b>
<b>67 charges exceptionnelles</b>	<b>37.365 €</b>
<b>023 virements section d'invest.</b>	<b>114.932 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>362.647 €</b>
<b>013 Atténuations de charges</b>	<b>4.800 €</b>
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2.400 €</b>
<b>70 produits des services</b>	<b>200 €</b>
<b>73 impôts taxes</b>	<b>88.918,37 €</b>
<b>74 dotations et participations</b>	<b>96.734 €</b>
<b>75 autres produits gestion courante</b>	<b>52.900 €</b>
<b>76 produits financiers</b>	<b>5 €</b>
<b>77 produits exceptionnels</b>	<b>10.950 €</b>
<b>002 résultat reporté</b>	<b>105.739,63 €</b>

### Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>567.994 €</b>
<b>16 emprunts</b>	<b>31.023 €</b>
<b>21 immo. corporelles</b>	<b>7.001 €</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>438.404 €</b>
<b>27 autres immos financières</b>	<b>50.700 €</b>
<b>020 dépenses imprévues</b>	<b>999,58 €</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2.400 €</b>
<b>001 solde d'exécution reporté</b>	<b>37.466,42 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>567.994 €</b>
<b>10 dotation fonds divers</b>	<b>1.000 €</b>
<b>13 subventions d'investis</b>	<b>290.927 €</b>
<b>16 emprunts reçus</b>	<b>156.847 €</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4.288 €</b>
<b>021 virement section fonction</b>	<b>114.932 €</b>

### **Subventions attribuées aux associations :**

Comité des Fêtes	4.500,00 €
Syndicat d'Initiative	4.500,00 €
Foyer Rural	2.300,00 €
Association Voisins Voisines	2.000,00 €
Pays de l'Ours	1.000,00 € + 1.000 € au titre de 2015 (retard versement)
Mémoire de l'Arbas	500,00 €
Profil	400,00 €
Club spéléo	305,00 €
Football Club Montastruc	200,00 €
La Sève	200,00 €
Association des 3 Pics	200,00 €
Les Femmes de Papier	150,00 €
Rouède Arbas Pétanque	100,00 €
Association des Parents d'élèves	100,00 €
Les amis des chats libres d'Arbas	100,00 €
Art corps et art cris	100,00 €
Association de pêche (APPMA)	50,00 €

### **9. Diagnostic énergétique des bâtiments communaux.**

Nous avons reçu un courrier du SDEHG proposant une opération groupée de Diagnostic Énergétique des Bâtiment Communaux. La part restante à la charge de la commune serait de 5%. Le Conseil Municipal approuve.

### **10. Bornes électriques.**

Nous nous étions positionnés favorablement à la pose d'une borne électrique dans le village. Suite au courrier du SDEHG nous informant du montant restant à la charge des communes, soit 1.800,00€, le Conseil Municipal décide de renoncer à cette charge supplémentaire.

### **11. Compteurs Linky.**

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant les réserves de la CNIL et de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Le Conseil municipal :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF ;
- décide que les compteurs d'électricité de la commune, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

## **12. Questions Diverses.**

### **12-1 Achat de Pot pour la place Pène Blanque :**

Les pots "Concept CORTEN" que nous avons sélectionnés sont trop chers. Un second devis va être demandé avec une autre couleur.

### **12-3 Panneaux de Basket :**

Des panneaux de baskets mobiles pourraient être achetés pour le Pré Commun. Sylvie Simpson est chargée de se renseigner sur les tarifs et le type de matériel respectant les normes communales obligatoires.

### **12-4 Pose de cimaises dans la Salle de la Mairie :**

À l'occasion de travaux prévus à La Salle de la Mairie, à la suite de la mise en place du Réseau Chaleur Bois, nous réaliserons la pose de cimaises qui pourront servir aux expositions.

**Séance levée à 23 h 45.**

Prochain Conseil Municipal le samedi 28 mai 2016 à 21h00.